

BUSSAC

info



N° 42

QUATRIEME TRIMESTRE 1991

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL
D'INFORMATION

N° 42

QUATRIEME TRIMESTRE
1991

Responsable de la publication:
Guy Chapuis.

Rédacteur : J.L. Pommier

Comité de rédaction :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N.
Chabot, M.J. Chapuis, N. Gui-
ter, N. Labbé, J.P. Lajoie, M.C.
Pommier.

Avec la participation de la sec-
tion photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

3 Editorial

Informations municipales

- 4 Réunion de conseil du 25/09/91
5 Recensement militaire
6 Réunion de conseil du 11/11/91
7 Travaux du Bourg
8 Révision des évaluations cadastrales
Catastrophes naturelles sécheresse 89 et 90

Informations locales

- 9 En bref et en vrac
10 Contrats emploi solidarité
11 A propos du cimetière, disparition d'ornements
12 Repas des aînés - Etat-civil
13 La fête du sport
14 Nouvelles d'Oron, "les visiteurs d'un soir"
15 L'épicier et l'histoire
19 La corvée des chemins
22 Assurance scolaire
24 Conseil d'école du 5 novembre 1991
26 Divers école
27 Bussac à Radio-France La Rochelle

Foyer rural

- 29 Assemblée générale du 26 octobre 1991
35 Chorale
36 Tennis
37 Gymnastique volontaire
38 Tennis de table



***Le Maire,
Le Conseil municipal
L'équipe rédactionnelle de Bussac-info,
Vous présentent leurs meilleurs voeux
pour 1992***



Editorial

Alors que le nombre des accidents de la circulation marque depuis l'automne 90 une tendance à la baisse au plan national, notre département connaît une évolution inverse. Ces accidents impliquent dans 80 % des cas des usagers domiciliés à moins de 10 km du lieu de la collision.

A cela trois causes principales :

- vitesse excessive (26 % des cas)
- alcool (20 %)
- refus de priorité (20 %).

Des contrôles effectués par les services de l'Equipement (Bussac-Info n° 39 p. 10) avaient confirmé que notre commune est traversée à une vitesse excessive. La réfection de la chaussée par un tapis d'enrobé ne pouvait qu'aggraver cette situation.

C'est pourquoi nous avons souhaité que des aménagements spécifiques (Bussac-Info n° 41 p. 10) renforcent la sécurité des usagers dans les zones particulièrement sensibles (carrefour des Chaumes, groupe scolaire, salle municipale, ultérieurement le carrefour de la Croix) en contraignant les automobilistes à réduire leur vitesse. En même temps la traversée de notre commune sera agrémentée par des plantations.

Les études préalables ont été réalisées par un cabinet spécialisé puis par les services de la Direction Départementale de l'Equipement assistée de la Cellule Départementale Equipement Sécurité. Les travaux sont en cours d'exécution.

Ils sont suivis quotidiennement par le conducteur de travaux de l'Equipement, l'ingénieur de l'entreprise et la municipalité.

La participation du Conseil général, une subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur en réduisent la charge financière.

Bien sûr il en résulte actuellement des difficultés de circulation et de stationnement. Je veux remercier les usagers pour la compréhension dont ils font preuve dans leur très grande majorité.

Il est vrai que j'entends parfois des jugements sévères. Mais je préfère retenir la démarche positive de ce transporteur local qui a spontanément offert de tester ces aménagements avec un de ses véhicules.

La critique est aisée mais l'art est difficile !

Guy Chapuis

Conseil municipal du 25 septembre

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, le 25 septembre à 20h45, sous la présidence de M. Guy Chapuis, maire et en présence de Monsieur le receveur municipal. Quatre conseillers étaient absents dont trois excusés avec pouvoir.

□ **Compte administratif 1990**

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif 1990 présenté par le maire et mis aux voix par Monsieur Daniaud.

L'excédent de fonctionnement (306 602,51 F) sera repris au budget supplémentaire 1991. L'excédent d'investissement (243 900 F) avait, lui, été repris au budget primitif 1991. Le Conseil municipal approuve par la même occasion le compte de gestion du receveur.

□ **Budget supplémentaire 1991**

Le budget supplémentaire 1991 s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 410 203 F et en dépenses et recettes d'investissement à 326 000 F.

Le programme arrêté est :

Aménagement de la traversée de la commune : 270 000 F

□ **Voirie**

- **Aménagement de la traversée de la commune**

Comme suite à sa délibération du 9 Septembre 1991, après avoir pris connaissance du devis analytique établi par la Direction départementale de l'Équipement, le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de ce projet aux conditions précisées dans le dossier .

Ces travaux seront réalisés en deux tranches :

. la première d'un montant de 1 117 550,42 F TTC

. la seconde d'un montant de 570 000,00 F TTC

Le financement de l'opération étant assuré pour 70 % du montant HT par le Département, pour 30 % (soit 426 867,72 F) par la Commune.

En raison de l'importance de la charge supportée par la Commune, le Conseil municipal sollicite une aide exceptionnelle du ministère de l'Intérieur .

Il souhaite par ailleurs l'inscription d'urgence de la 2^{ème} tranche au budget départemental afin d'éviter une interruption des travaux qui prolongerait les difficultés de circulation sur cette portion de voie départementale.

Informations municipales

- Travaux en cours d'achèvement

- . L'entreprise Gaudy-Bonneau a réalisé les travaux du Bourg.
- . Les employés communaux procèdent à la réfection des allées du cimetière (parties nouvelles et anciennes). M. Bédochaud propose de procéder à la réfection des deux portails de la partie nouvelle du cimetière par l'application d'une peinture plastifiée.
- . La clôture entre le terrain de boules et la voie ferrée a été réalisée.
- . Il a été procédé à la surélévation du mur du dépôt de matériaux. Il est proposé de réaliser à proximité une pépinière d'arbustes et également de semis pour fleurir la commune.
- . Un pavage a été réalisé sur le passage entre les sanitaires du football et les courts de tennis.

- Programme piste cyclable 1992

Le maire rappelle au Conseil municipal qu'une subvention avait été accordée par le Conseil général pour la construction d'une piste cyclable dans la traverse de la commune. Il propose de la prolonger vers la Croix et de solliciter une subvention du Conseil général pour cette prolongation. Le Conseil municipal approuve cette proposition et confie à la DDE l'élaboration du dossier correspondant.

divers

- Le maire informe le Conseil municipal que le Centre communal d'action sociale assisté des élus organisera et servira le repas des aînés le dimanche 13 octobre.
- Le maire informe aussi le Conseil que le prochain comité du S.I.V.O.M se réunira à Bussac vendredi 18 octobre.

Recensement militaire

Jeunes gens nés en octobre, novembre, décembre 1974, faites-vous recenser à la mairie entre le premier et le 31 janvier 1992.

Conseil municipal du 11 novembre

Le Conseil municipal s'est réuni à la mairie le 11 novembre 1991, à 9 heures, sous la présidence de Monsieur Guy Chapuis, maire.

Un conseiller était absent, deux autres excusés dont un avec pouvoir.

Aménagement de la D.114

Avancement des travaux

Le Conseil municipal constate que le calendrier prévisionnel des travaux est jusqu'à présent respecté (malgré les intempéries).

Revêtement de la place

Le Conseil municipal examine les différentes propositions : béton lavé, pavés autobloquants, gravillonnage rose sur béton bitumineux rouge ou béton bitumineux noir.

Après avoir pris connaissance des avantages, inconvénients et coûts de ces différents revêtements, le Conseil municipal retient la solution la plus économique et techniquement la plus fiable : gravillonnage rose sur enrobé noir.

Renforcement de l'éclairage

Afin de marquer la traversée du "centre bourg", le renforcement de l'éclairage dans la section "commerces-salle municipale" sera assuré par des lampadaires en complément de l'éclairage routier.

Plantations

Une bordure végétale sera aménagée entre la chaussée et la piste cyclable. Les services de la Pépinière départementale doivent transmettre une proposition accompagnée d'un devis. Les plantations seront réalisées par les employés communaux.

Piste cyclable

Le Conseil municipal examine le dossier de prolongation de la piste cyclable établi par la Direction départementale de l'Équipement. Il approuve ce projet pour la réalisation duquel il sollicite une subvention du Conseil général.

Piste piétonne des Mailleaux

Afin d'assurer une meilleure sécurité des usagers (scolaires en particulier), une piste sera réalisée dans les meilleurs délais en bordure de la départementale entre le chemin du Paviot et l'abri bus des Mailleaux.

Borne incendie

L'aménagement de la D.114 entraînant le déplacement du puisard de lutte contre l'incendie, il a été demandé au Syndicat d'adduction d'eau d'envisager la pose d'une borne incendie. Cette proposition a été acceptée.

Informations municipales

Foyer rural, construction d'un local

Le maire expose au Conseil municipal qu'il conviendrait d'aménager un local à proximité des terrains d'entraînement de football et de boules récemment réalisés. Les sections consultées ont élaboré un projet qui reçoit l'approbation du Conseil municipal.

Un petit local sanitaire y sera annexé. La construction sera réalisée par les employés communaux avec la participation des bénévoles du Foyer rural. Des places de stationnement seront aménagées le long de la voie d'accès.

Ecole

Aménagement de la cuisine

Le projet d'aménagement de la cuisine élaboré en concertation avec les utilisateurs est approuvé par le Conseil municipal.

Le coût total des travaux est estimé à 163 668 F. Le Conseil municipal sollicite une subvention du Conseil général pour cette opération.

Conseil d'école : école maternelle

Le maire rend compte des questions évoquées lors du conseil d'école du 5 novembre :

- demande d'aménagement de la salle annexe de la maternelle en salle de sieste
- aménagement d'un auvent devant cette même classe
- révision de la clôture du terrain de jeux des petits
- réorganisation du service d'une A.S.E.M. en raison de la libération de certains samedis matins.

Travaux du Bourg

La construction des trottoirs en béton gravillonné, par les employés communaux, se poursuit.

Après la pose des bordures de trottoirs, il a été procédé à la fermeture de la chaussée par un empièchement calcaire. Il a par ailleurs été convenu avec le syndicat départemental de construction et d'entretien des voies communales, que le reprofilage général ainsi que le revêtement seraient réalisés en une seule opération en 92.

Que chacun se rassure... il n'y a pas abandon !

Révision des évaluations cadastrales

Les valeurs locatives attribuées aux terrains en 1961 et aux immeubles en 1970 ont été actualisées respectivement en 1970 et 1980. Base des impôts locaux (foncier bâti, et foncier non bâti) ces valeurs ne reflètent plus les réalités économiques actuelles.

La loi du 30 juillet 1990 a donc décidé une révision générale des évaluations foncières.

Cette révision commencée en août 90 doit s'achever à l'automne 92.

Quatre instances associant élus locaux, contribuables et administrations, travaillent à cette tâche.

La commission communale des impôts directs après avoir examiné les propositions de délimitation des secteurs d'évaluation (zones géographiques homogènes) examine actuellement les propositions d'évaluation cadastrale (= surface du local x tarif de la catégorie x coefficient de situation) de chaque propriété. Lourde tâche !

□ La Commission communale des impôts directs (CCID)

Président : Guy Chapuis

Commissaires titulaires

Jean DANIAUD Jean
RHE Paul
BRETAUD Marcel
JOLLY Pierre
BOURAUD René

Commissaires suppléants

CHABOT Michel
JOURDAIN Michèle
RAUD Clément
BEDOCHAUD France
ARNAUD Michel

Catastrophes naturelles sécheresse de 89 et 90

Dégâts aux immeubles

Monsieur Philippe Marchand, ministre de l'Intérieur nous informe que la commission interministérielle, relative aux dégâts non assurables causés par les catastrophes naturelles, a émis un avis favorable à la constatation de l'état de catastrophe naturelle pour les dommages dûs aux mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse.

Dès publication de l'arrêté correspondant au Journal officiel, les sinistrés disposeront d'un délai de dix jours pendant lequel ils pourront déposer auprès de leur compagnies d'assurances, un état estimatif des dommages, afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982.

Les habitants de la commune concernés par ces mesures sont invités à prendre contact avec le secrétariat de la mairie.

En bref et en vrac

❑ **Modification de la puissance administrative de certains types de voitures**

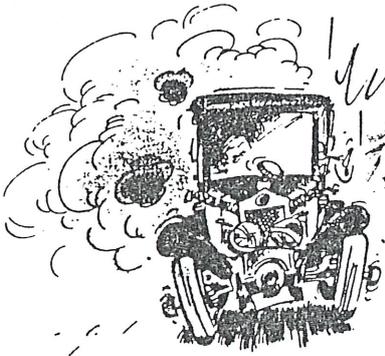
La puissance administrative d'un certain nombre d'automobiles, dont la liste est précisée dans une circulaire du ministère de l'Équipement datée du 20 septembre 1991, a été modifiée dans le sens d'une diminution de cette puissance.

Cette liste ne concerne cependant que des véhicules de puissance importante, supérieure ou égale à 10 CV.

Ainsi, la puissance administrative de votre Porsche 930 passe de 19 à 13 CV, celle de votre Citroën XBXL passe de 10 à 9 CV et celle de votre Jaguar JCALP passe de 27 à 18 CV...

Vous pourrez ainsi bénéficier d'un remboursement sur votre vignette... si vous possédez, ou avez possédé, un tel véhicule.

Liste des voitures concernées, démarches à effectuer : se renseigner à la mairie ou sur le minitel, 3615 ROUTE, rubrique P U I S S A N C E ADMINISTRATIVE.



❑ **Syndicat de Pays de Saintonge Romane : aide au commerce et à l'artisanat**

Le syndicat de Pays de Saintonge Romane a décidé de porter ses efforts sur le commerce et l'artisanat. Il propose aux chefs d'entreprises, créateurs ou repreneurs de contacter sa chargée de mission "économie" : Béatrice LEMOINE, tel. 46.97.22.96, Syndicat de Pays Saintonge Romane, Villa Musso, 62 cours National, BP 142, 17115 Saintes Cedex.

❑ **MASC Saintes**

- **Jeunes** : outre le Bureau information jeunes, la Maison d'actions sociales et culturelles accueille dans ses murs une permanence de l'Association

départementale de défense juridique des enfants de Charente maritime. Cette Association, créée en janvier 1990, regroupe des avocats, intervenants sociaux de la Direction de la solidarité départementale, de la Protection judiciaire de la jeunesse, des services privés éducatifs.

Permanences (gratuites et confidentielles) les premiers et troisièmes mercredi de chaque mois à la MASC, 15 rue St Eutrope.

- **Ouverture de l'atelier "lire - écrire - compter".**

Il concerne les jeunes et adultes, français ou étrangers, désirant maîtriser les bases du français et des mathématiques.

Contactez Yannick Keller, MASC, tel 46.93.71.12

❑ **APF, collecte de vêtements**

L'Association des paralysés de France remercie les participants au ramassage des textiles du 28 septembre dernier.

❑ **Ne tirez pas sur le téléphoniste !**

France télécom signale de nouveau la perforation d'un câble téléphonique par plomb de chasse, à la Réterrie, entraînant pour deux abonnés une interruption de 48 heures de la liaison téléphonique.

Il s'agirait du deuxième incident de ce type survenu à Bussac depuis l'ouverture de la chasse !

❑ **Musique en Saintonge**

L'ADMS (Association pour le développement de la musique en Saintonge) regroupait en octobre dernier 144 élèves (dont un certain nombre de petits Bussacais) encadrés par 7 professeurs. Elle assure à ces élèves cours de solfège, classes instrumentales, musique en orchestre.

ADMS, Conservatoire de musique de Saintes, de nombreux musiciens en perspective !

JLP

C.E.S

Contrat emploi solidarité Qui peut en bénéficier ?

- les jeunes, sans emploi, de moins de 21 ans
- les jeunes de 21 à 25 ans, demandeurs d'emploi
- les adultes inscrits à l'A.N.P.E. depuis plus d'un an
- les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans
- les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion

 Qui peut les accueillir ?

- les collectivités locales (communes, département)
- les associations (sportives, culturelles ...)
- les établissements publics (Education Nationale, Organismes de formation....)

 Quelles modalités ?

Il s'agit d'un vrai contrat de travail à mi-temps (20h. par semaine). Le contrat peut être signé pour une durée de 3 à 12 mois (possibilité de prolonger la durée jusqu'à 24 mois pour les bénéficiaires du R.M.I.)

 Quelle rémunération ?

C'est le S.M.I.C. horaire.

 Quel objectif ?

Retravailler

Favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Depuis deux ans, notre commune a largement concrétisé cet objectif. Des contrats ont été élaborés et signés avec des demandeurs remplissant les conditions requises :

- 2 contrats (bâtiments communaux, voirie, environnement)
- 1 contrat (service-entretien, courrier, environnement)
- 2 contrats (garderie, restauration scolaire, informatique et gymnastique à l'école).
- 1 contrat (mairie : employée de bureau)

N. Guiter

Comme il fait froid et que tout ce qui précède n'est pas très drôle, Bussac info vous offre, pour le nouvel an, cette séquence d'un érotisme torride, inspirée du dessinateur Gotlib.



Censuré à l'unanimité
par le comité de
rédaction

Dégâts consécutifs à
la sécheresse

A propos du cimetière. *Disparitions d'ornements*

Les fêtes de la Toussaint sont passées. La cérémonie du 11 novembre a eu lieu en présence d'une assemblée plus nombreuse que d'habitude.

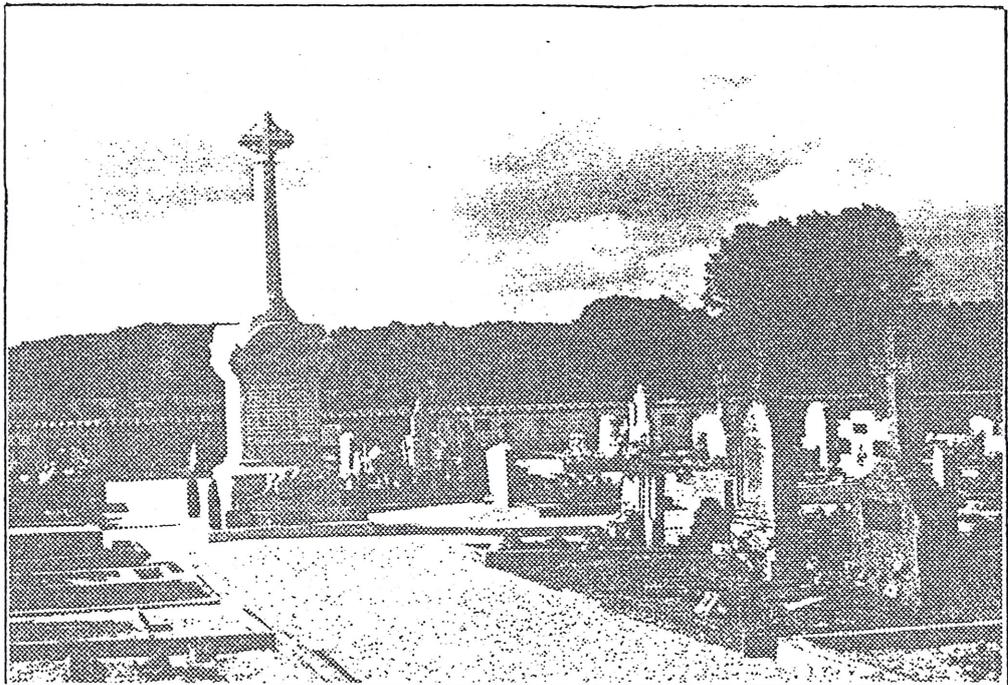
Mais pour tous ceux qui ne s'y arrêtent plus, parlons un peu du cimetière de Bussac; il a été nettoyé!

Et il y a deux façons d'interpréter cette phrase:

Les allées ont été désherbées, nivelées et gravillonnées par les employés municipaux; le portail du nouveau cimetière, attaqué par la rouille, a été zingué et repeint; le monument aux morts avait déjà subi un ravalement complet l'année dernière.

Notre cimetière est donc tout propre mais ces différents travaux ont du attirer l'attention malveillante de certains puisqu'une autre sorte de "nettoyage" particulièrement indigne semble avoir cours depuis quelques mois :

de multiples ornements funéraires ont disparu mystérieusement ainsi que des photos insérées dans des médaillons et autre ex-voto. C'était quelquefois le seul portrait que l'on possédait du défunt.



Les familles en larmes ou en colère, se succèdent à la mairie ou l'on se sent désolé mais impuissant devant cette épidémie de vols bizarres. Il est impossible d'assurer une surveillance permanente des lieux et l'on ne peut pas non plus fermer le cimetière à clé (ça ne servirait à rien).

Une plainte a été adressée à la gendarmerie et nous espérons que Bussac-info, en portant ces méfaits à la connaissance de tous, jouera un rôle dissuasif.

MC Pommier

Informations locales

Repas des aînés

C'était le 18 octobre,
un temps maussade, une température clémente;
juste ce qu'il fallait pour nous réunir autour d'une
bonne table, accueillante et pleine d'entrain.

Le repas nous fut servi par nos charmants amis du
conseil municipal. Parmi eux, nous distinguons M.
le Maire.

Le repas était copieux et bien présenté. La
musique et les danses ne se firent pas attendre.

Chacun s'en donnait à coeur-joie et les vieux airs
d'antan nous redonnaient un air de jeunesse!

Je remercie les organisateurs et les serveurs qui
se sont dévoués pour réaliser cette agréable
rencontre entre personnes du troisième âge.

Je garde un excellent souvenir de cette journée et
j'espère y revenir l'année prochaine.

Pierrette Vieuille.

Etat-civil

Mariages

Bussac info présente tous ses voeux de bonheur à :

- Laetitia ARNAUD et Christian BRUNETEAU qui se sont unis le 21 septembre à Bussac.
- Marie-Line CAILLEAU et Philippe VIEUILLE qui se sont unis le 28 septembre.

Naissances



Bussac -info est heureux de saluer la venue de :

- Marion, Réjane, Germaine BUREAU née à Saintes le 24.11.91 (Fille de M. et Mme Dominique BUREAU, Le Bourg).
- David FAVREAU né à Saintes le 12.12.91 (Fils de M. et Mme Claude FAVREAU, Chez Berteau).
- Héloïse, Jacqueline FERRER née à Saintes le 21.11.91 (Fille de M. et Mme Patrick FERRER, Les Guilloteaux)

Décès

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles de :

- M. Alphonse GINGUENAUD, domicilié chez son fils Serge à La Grand'Porte
- M. Jacques LEFEBVRE domicilié à Grand Village.

La fête du sport

Dans le très joli cadre des caves de l'Abbaye aux Dames, s'est déroulée le vendredi 6 décembre, la fête du sport. M. Lacomare, adjoint au maire de Saintes et chargé des affaires sportives, a récompensé de jeunes sportifs des clubs Saintais qui ont su porter sur un plan régional ou national les couleurs de la ville.

Bussac n'a pas été oublié, puisque 6 de nos concitoyens ont été honorés.

□ Tir à l'arc

Grégory Chabiron a participé en 1990 aux championnats régionaux et aux championnats de ligue. Il vient de se qualifier pour les championnats de France 92, et tout cela après seulement 1 an de pratique.

□ Natation

Anne Mohsen et Marilyne Durand ont participé aux championnats de France IIIème et IVème division à Poitiers en juillet 91, en individuel et par équipe avec 2 autres nageuses de l'ASPTT.

□ Athlétisme

Jérôme Vincendeau s'est illustré avec 3 camarades cadets USSCC en cross et en athlétisme. Ils détiennent le record de Charente-Maritime en 4 fois

1000 m, sont champions inter-régions et ont participé aux demi-finales des championnats de France à Albi.

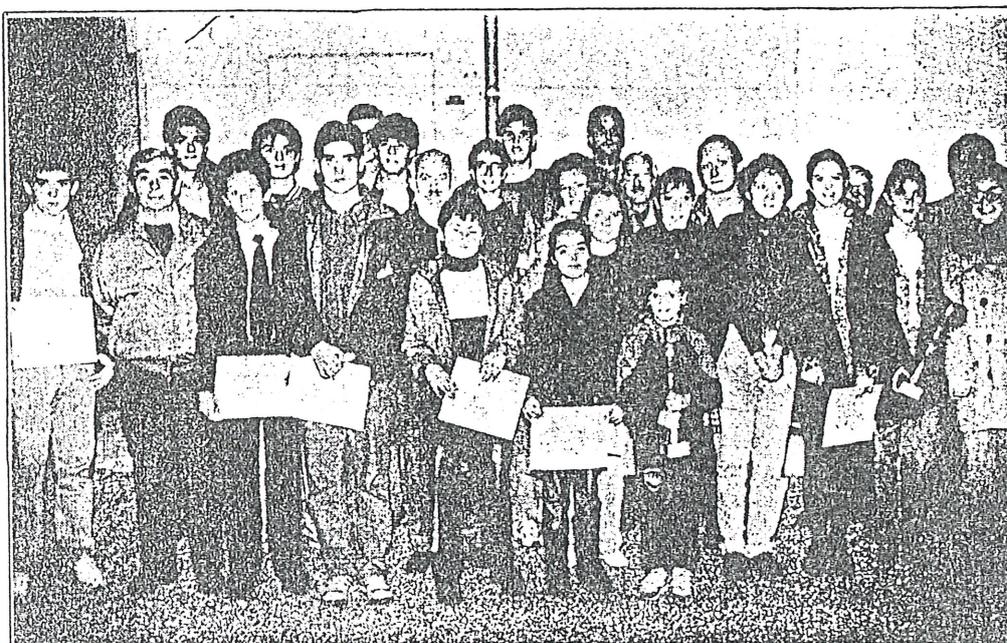
Jérôme, quant à lui a fait 2ème du 1500 m steeple à Limoges.

□ Football

Cette année, une équipe de l'USSCC évolue en championnat national moins de 15 ans. Ces jeunes joueurs rencontrent des équipes de renom telles que les Girondins de Bordeaux ou les Chamois Niortais.

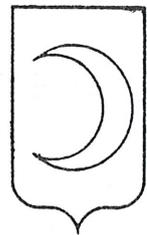
Un de nos jeunes, Olivier Patrouillault, joue dans cette équipe dirigée par un autre Bussacais : Philippe Jourdain.

Souhaitons leur autant de réussite pour cette saison.



Une partie des récompensés qui, bravant le froid, ont posé pour la photo souvenir (Photo Gérard Vallet, «Sud-Ouest»)

M.C. Durand



Oron-la-Ville

Nouvelles d'Oron

Les visiteurs d'un soir

Les 21 et 22 septembre 1991, le Groupe folklorique Aunis-Saintonge participait à la Fête de la bière à Munich.

Afin de ne pas effectuer ce long voyage sur une nuit et une journée, Jean-Marc et Marie-Claude, danseurs au sein de ce groupe, ont demandé à leurs amis de les accueillir pour une brève étape. Un repas en commun a permis aux Oronnais et Saintongeois de passer une agréable soirée et nos folkloristes ont fait connaître là-bas us et coutumes charentaises.

Voici ce qu'en a dit dans le Courrier de la Broye et du Torat un poète oronnais, Robert Kissling.

MC Allinand

Ils sont venus de la Charente, ce beau pays qui baigne ses pieds dans l'Atlantique. Pays des vignes, des blés, du Pineau et des bonnes choses qui sont sur la table. En allant à la Fête des costumes à Munich, ils ont fait escale chez nous. Ils ont mangé la raclette et goûté le Fendant avec nous. Manger ensemble... vous voyez ce que je veux dire ! C'était jeudi dernier 19 septembre, à la salle de la paroisse catholique.

Qui dit folklore dit costumes et danses. Habit noir et chapeau rond à ruban de couleur pour les hommes. Blouse et foulard pour les musiciens (accordéons et clarinettes). Costumes féminins aux couleurs tranquilles, comme la Charente. Ces dames avaient encore des châles fleuris, aux tons variés et doux, et des coiffes extraordinaires, en forme de carré, de rectangle ou de trapèze, faites de tulle blanc, cachant la chevelure et ressemblant un peu à d'énormes papillons.

La musique de danse paysanne ressemble à la nôtre, peut-être plus gaie. Quant à la chorégraphie, c'est la spontanéité, la fantaisie, les trouvailles comme le baiser derrière le chapeau du danseur, par exemple. L'air de la danse de la mariée me revient en mémoire : "En revenant des noces, j'étais bien fatigué". Ils ont chanté "La Charentaise", comme nous le "Pays Romand". Chaque danse a un sens, notamment une valse polka dont la musique rappelle la légende polonaise de Napoléon et de la belle Maroutchka.

Parmi ceux qui tournent avec entrain, un tout jeune couple, lui en blanc avec bonnet à mèche, blanc aussi. C'est le "puceau de service" avec sa cavalière jeune également, mais avec costume coloré.

Cette soirée a largement récompensé la peine et le plaisir de ceux qui se sont dévoués pour bien recevoir ces amis d'un soir, voisins des Bussacais, et les loger.

J'allais oublier la danse de l'emploi qui illustre les foires aux domestiques et aux fiancés, d'autrefois.

Chers amis charentais, voici pour vous une lettre d'amour :

Charente de mon coeur

Charente, belle dormeuse, vautreée dans ton lit de verdure.

Tu t'en vas sans te presser, à toute petite allure, si je puis dire. Fermant tes yeux liquides, tu feins de dormir. Je sais que tu songes à cet amant que tu ne connais pas et qui t'attend au bout de la Saintonge. Pour l'heure, tu t'étires, lascive et paresseuse. Le temps, pour toi, passe plus lentement que pour nous qui passons.

Tu es née il y a des millions d'années. Tu glisses devant moi sans t'arrêter, vers des minutes qui ressemblent à l'éternité.

Belle dormeuse au ventre lisse et plat, où seul un moustique, un canard ou un je ne sais quoi peut y faire quelques rides, tandis qu'un pêcheur, assis dans une barque au ventre plat aussi, chapeau sur les yeux et hameçon pendu au bout de sa ligne, rêvent ensemble de poisson. Où as-tu ramassé tant d'eau le long de ton cours... trop court ? En as-tu mendié aux nuages des orages ou aux petits ruisseaux qui chantent à travers les villages ? Tes eaux ont porté les antiques embarcations où les Romains charriaient les pierres des fortifications, des arcs de triomphe et des maisons. Les bateaux

Informations locales

de naguère ont véhiculé le vin, le blé et tout ce qui se mange, tout ce qui habille et ce qui chauffe. Et les hommes aussi, naturellement, de bourg en bourg ; la reine Blanche de Castille, mère de St-Louis, et même des Anglais qui s'en allaient mourir à Taillebourg.

Charente, belle dormeuse, qu'est-ce qui t'a pris, en décembre 1982, de sortir de ton lit comme une mégère de méchante humeur ? Dans les villes et tes rives, Noël ne fit pas que des heureux. Tu as semé la ruine et la peur. Tu es allée dans les chambres bousculer les meubles, tremper les berceaux, casser les carreaux. Dans les caves... était-ce pour mettre du vin dans ton eau ?

Charente, belle ravageuse, ta colère est tombée aussi vite qu'elle est montée. Tu es retournée au lit d'où tu n'aurais jamais dû sortir pour rêver d'un

bout de la lettre d'amour que ton amant t'envoie à chaque marée. Ton amant ... l'Océan. Tu t'en vas dormir sous les peupliers et les frênes dodus comme des éventails qu'agite un vent léger qui rafraîchit ton sommeil quand le soleil est trop chaud.

Charente de mon coeur, je t'aime et tu sais bien que, lorsqu'on aime, on ne peut pas tout dire et il faut pourtant bien finir. Tes eaux s'en vont vers je ne sais quel avenir et viendront,

de temps en temps, couler dans mon souvenir.

Rob. K.

L'épicier et l'histoire

Epicier - Celui qui se livre au commerce de l'épicerie.

On désignait encore sous ce nom, notamment à la cour de Bourgogne, au quinzième siècle, l'officier chargé de présenter au souverain les épices et les médicaments.

La corporation de l'Epicerie a vu sortir de son sein un grand nombre d'hommes ou de familles illustres. Les Médicis, qui s'allièrent aux rois de France firent leur fortune dans l'exercice de l'épicerie-apothicaire à Florence. Loin de rougir de leur origine, ils avaient tenu à en fixer le souvenir en incorporant dans leur blason trois pilules symboliques.

Dans les temps modernes, l'Epicerie peut s'enorgueillir d'avoir compté parmi ses membres, pour n'en citer que quelques-uns, Gallet, l'épicier-poète, aussi connu par son originalité que par ses vers pleins de verve et de bon sens ; Bocage, artiste dramatique hors de pair ; Gambetta, le puissant tribun à la parole entraînante qui fut appelé, dans sa jeunesse, à servir les clients dans la boutique paternelle ; Cleveland, enfin, qui fut président des Etats-Unis d'Amérique.

L'exercice de l'Epicerie a été, pour beaucoup de négociants, le début d'une fortune considérable. Le plus remarquable exemple actuel qui nous en soit fourni l'est par sir Thomas Lipton, anglais rapidement parvenu, après avoir débuté dans une épicerie si modeste qu'il devait, faute de place, coucher sous son comptoir, à une situation industrielle hors de pair et à posséder de nombreux magasins et un immense territoire dans l'île de Ceylan où s'effectue la culture du thé.

LES SIX CORPS MARCHANDS

Les six principaux corps marchands possédés par la ville de Paris étaient : drapiers, épiciers, merciers, pelletiers, bonnetiers et orfèvres. Jusqu'à la Révolution, ces corps marchands furent administrés par six maîtres et gardes, choisis parmi les plus honorables, chargés de faire observer les cérémonies publiques.

Informations locales

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils portaient la robe de drap noir à collet et manches pendantes, avec parements et bordure de velours de même couleur. C'était la robe consulaire. Les honneurs destinés à la bonne bourgeoisie leur étaient réservés. Ils étaient marguilliers, commissaires des pauvres, administrateurs des hôpitaux, et rendaient la justice consulaire.

CORPS DE METIER DE L'EPICERIE

Le corps marchand des épiciers, auquel se rattachaient alors les confiseurs, les confituriers, les ciriers, comprenait aussi les apothicaires. Ces derniers s'occupaient de drogueries (le mot de pharmacien étant moderne) et dans certains endroits : "épicier" signifiait "pharmacien confiseur". En réalité, l'épicier de ce temps-là ne vendait qu'en gros, d'où le nom de grocery encore appliqué en Angleterre à ce commerce. C'était chez le regrattier qu'on trouvait : le pain, le sel, les oeufs, les fromages, les légumes, les poissons de mer, la volaille, le gibier, les oignons, les aulx, les échalotes, etc., etc.

Le regrattier était donc le petit détaillant.

Ce corps de métier de l'épicerie était alors gouverné par six maîtres, dont trois étaient apothicaires, droguistes et trois épiciers.

ADMISSION DANS LE CORPS DE L'EPICERIE

Pour être admis dans le corps de l'épicerie, il fallait trois ans d'apprentissage, et trois ans de service comme garçon. L'apprenti vivait chez son patron, qui l'instruisait, le logeait, le nourrissait et le réprimandait. Celui-ci devait bien nettoyer et balayer la boutique, ainsi que le devant de la porte. Il fallait aussi qu'il se lève tous les jours le premier, et se couche le dernier, car c'est lui qui doit ouvrir et fermer la boutique.

La réception de l'épicier était fort simple : on ne l'obligeait pas comme dans beaucoup d'autres corporations à présenter un chef-d'oeuvre. Il suffisait qu'il justifiât seulement de sa qualité de Français ou de naturalisé.

Les armes de la corporation étaient :

Coupées d'or et d'azur ; sur l'azur une main d'argent tenant des balances d'or ; sur l'or, deux nefs de gueules flottantes aux bannières de France accompagnées de deux étoiles de gueule avec la légende : "Lances et pondera servant". - Les épiciers jouissaient de la prérogative de vérifier les poids et les balances, dans les maisons et boutiques de tous les marchands et artisans de Paris vendant leurs denrées au poids. Cette prérogative, nous l'avons dit, devait dater de 1321, époque à laquelle les épiciers de Paris avaient eu, à leur bureau du cloître Sainte-Opportune, la garde de l'étalon royal des poids ; ce qui explique la légende placée dans ses armes.



C. MENAUD

Epicier

Pour aller droit à l'essentiel
Tout simplement à Bussac

Joyeux Noël
Bonne Année 1992
à
Tous

Menaud

Bussac

Garage Peugeot Talbot

Depuis le 9 septembre, le nouveau propriétaire

Dominique Pérochain

met à votre service

**20 ans d'expérience de mécanicien
et de chef d'atelier**

Il assure

l'entretien, la réparation, la vente de toutes marques
la station et le dépôt de gaz

Tel. 46.74.41.12

Société de Construction Saintaise

Gérant : **M. Robert LECOMTE**

BÉTON ARMÉ
CARRELAGE
COUVERTURE
M E T R E S



PAVILLON
.. CLÉS ..
EN MAINS



" L'Espérance "

BUSSAC

17100 SAINTES

Tél. 74.17.78

93.21.63

SARL au Capital de 20.000 F

RC 80 B 42

SIRET 319 346 250 000 18

MECA MOTOCULTURE

Les Chaumes - 17100 Bussac /
Charente

(sortie Bussac - direction St Vaize)

Tel. 46.92.10.15

ENTRETIEN - REPARATION -
VENTE

Cyclomoteurs - Motoculteurs - Tondeuses -
Débroussailleuses - Tronçonneuses...

La corvée des chemins

Longtemps, les villages anciens sont restés repliés sur eux-même, pratiquant une économie interne. Cependant les villages proches des villes (tels que Bussac ou les Gonds), spécialisés dans le ravitaillement d'une grande agglomération ont toujours eu un accès à celle-ci.

Afin de développer le commerce pour lequel la voie fluviale ne suffit pas, il a fallu développer et rendre praticable tout un réseau de chemins et routes, particulièrement dense en Charente Maritime. En km par km², les routes nationales et départementales ont une densité de 0,83 alors qu'elle est de 0,63 pour la France entière; pour les chemins vicinaux en viabilité, la Charente Maritime a une densité de 0,71 alors que la France se situe à 0,49.

Lourde charge financière! résolue pendant plusieurs siècles par la "corvée des chemins" heureusement disparue.

□ Pauvre Martin, pauvre misère.

Sous l'ancien régime, et au même titre que le labour des terres seigneuriales, la réparation du château, la corvée de garde...etc, chaque individu mâle doit consacrer quelques jours à l'entretien des chemins. Au XIXième siècle, on parle plutôt de "prestation en nature" mais la corvée, qui porte bien son nom, reste la même: chaque famille doit fournir pendant trois jours par an, son dû en hommes, bêtes de somme, charrettes, matériaux. Le maire établit un rôle pour chaque hameau et nomme un gros propriétaire "commissaire aux travaux vicinaux".

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal, 20 août 1809:

"Art. 1: Que lundi prochain, 23 du mois d'octobre 1809, commenceront les travaux pour les réparations à faire aux chemins.

Art. 2: Les travailleurs appelés se rendront à 5h du matin au lieu qui leur sera désigné. Ils se muniront pour la journée de vivres pour eux et fourrage pour leurs bestiaux. Ils ne partiront qu'après le soleil couché.

Art. 3: Les travailleurs auront encore soin de se munir de pelles, pics-roc, masses, brouettes et autres instruments nécessaires à leurs travaux".

Le commissaire aux travaux des chemins contrôle le bon déroulement des travaux, rappelle à l'ordre les "tire-au-flan" et établit un rapport dont voici un exemplaire (3 septembre 1827) concernant l'entretien de notre actuelle route départementale entre les Bertaux et Port Bertaux (la voie ferrée n'existe pas, l'accès au bac a encore son utilité).

"Monsieur le maire,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des travaux sur les chemins que vous m'avez chargé de surveiller les 30 et 31 août derniers.

Les habitants cultivateurs désignés pour ces travaux se sont présentés et ont travaillé avec une exactitude passable surtout ayant égard à l'âge très avancé de plusieurs d'entre eux. Caillé, commandé avec son fils, s'est fait assister de sa fille trop jeune et trop faible sans doute, mais qui a mis de la bonne volonté à son ouvrage. je n'en crois pas moins qu'on doit interdire ces substitutions de filles.

Les bouviers avaient antérieurement déposé le long de la route des matériaux mal distribués: trop rares en des endroits, et trop abondants en d'autres. J'ignore qui les a fourni sà l'exception de ceux de Blondin Judet, de Portier de la Piffeterie, de Michaux la verdure, de Fort, de Faveau, et des miens. Fort et Faveau

Informations locales

n'ont mis chacun que deux mètres cubes et demi et ont promis d'en apporter et répandre eux-mêmes une quantité suffisante. Vous jugerez, Monsieur le Maire, si ce genre de réparation doit être admis.

Parmi les piles que l'on avait multipliées sur la hauteur entre ma vigne et ma garenne il s'en est trouvé une que j'ai montrée au garde avant de l'étendre, et qui ne contenait que deux mètres de cailloux. ..

J'ai apporté et fait placer cinq bornes de précaution le long du fossé qui conduit les eaux de la vallée par dessous la route dans la doue du jardin du château; la profondeur de ce fossé dont les bords sont à fleur de terre, pouvait amener des accidents fâcheux.

Je regrette de n'avoir pas eu un fort empierrement à faire répandre sur la levée depuis la descente du Port Berthaux jusqu'au moulin de Février. Cette levée s'est affaissée de près d'un pied depuis seulement que j'habite ce pays-ci. Les ravins qui la sillonnent ont besoin d'être comblés et la chaussée regarnie sur toute sa longueur.

Vous apprécierez, Monsieur le Maire, les plaintes des cultivateurs à bras qui ont observé que ceux de leurs confrères chargés d'aider les bouviers, ont eu fini leur tâche dans un seul jour, quelquefois dans une matinée, il y aurait moyen de prévenir ces plaintes et les lenteurs dont elles sont le prétexte, en exigeant huit mètres cubes au moins de petites pierres, ou six mètres de cailloux déposés un à un dans les lieux désignés d'avance et l'on pourrait inviter les propriétaires de charrettes à faire leur approvisionnement pendant l'hiver, au moins pour sortir les cailloux des vignes où l'on ne peut pas pénétrer dans cette saison...

V. de la Laurencie propriétaire, mandé commissaire désigné pour la réparation des chemins."

L'entretien des chemins se révélant très contraignant pour la population, la plupart des réquisitionnés préfèrent souvent payer leur contribution en équivalent monnaie: en 1808, le prix de la journée de travail est fixé pour un homme à 2F, pour un cheval ou mulet à 3F, pour une charrette à 6F.

□ Le cantonnier.

D'autre part un nouveau corps de métier apparaît: le cantonnier municipal. A la fin du XIX^{ème} siècle, chaque commune charentaise possède le sien. A Bussac en 1854, il s'agit d'un nommé Clerat.

Déjà en 1841, nous devions en avoir un particulièrement performant puisqu'il bénéficiait à la fois de trois brouettes et de six masses dont voici la facture retrouvée dans les archives. On note au passage que la dite facture est établie, non pas par le fournisseur (Durant), mais par le bénéficiaire (commune), ce qui semble une procédure assez originale!

"Doit la commune de Bussac à Durand maréchal,

Fourniture de trois brouettes de cantonnier en 1841, à dix francs l'une, 30f

Ferrement des roues, 3 kilogrammes de ferrure à 1f20c le kilogramme soit pour les trois roues, 10f 80c



— Voilà trente ans que j' travaille su' les routes... et j'ai pas encore fait mon chemin !

Informations locales

Trois essieux en fer à 1f 25c chacun, 3f 75c

Deux liens de fer à chaque moyeu et deux boîtes en fer également pour chaque roues, 3f 45c

Six masses en fer pour casser les pierres, 9f

Total, 57f certifié à Bussac ce 15 novembre 1841

Je prie Durand de copier le mémoire ci dessus pour arriver au paiement de ce qui lui est dû ainsi qu'à Mercier"

□ Comparaison hâtive entre deux époques.

Où en sommes-nous ? En 1837, à défaut de subvention, le conseil général baptise les routes et se montre particulièrement généreux en ce domaine: "le chemin de grande communication de Taillebourg à Carillon" prendra désormais la dénomination de "chemin de Rochefort à Saintes par Saint-Savinien et Taillebourg" Il s'agit au moins dans sa partie bussacaise de notre actuelle D114.

On remarque que le nom a par la suite considérablement rétréci mais les subventions départementales ont augmenté, ce qui rétablit un certain équilibre et permet à tous les citoyens mâles de ne plus subir sous sa forme archaïque la "corvée des chemins"; cela s'appelle maintenant "impôt et embarras de circulation".

Personnellement, j'ai une brouette de cailloux dont je ne sais que faire !

MC Pommier

Charente-infér.^{re}

Sous-Préfecture

de Saintes.

DIVISION

BUREAU

SECTION

26° 1364

Saintes, le 19 Feb 1837

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous prévenir que le conseil général du département, dans sa dernière session, a adopté la proposition que j'ai eu l'honneur de faire par le conseil d'arrondissement, de prolonger jusqu'à Saintes et Courmay-Charente, le chemin de grande communication de Taillebourg à Carillon, lequel prendra désormais la dénomination de chemin de Rochefort à Saintes par Saint-Savinien et Taillebourg.

Assurance scolaire

Quelles sont les garanties proposées par l'assurance scolaire ?

A chaque rentrée scolaire, vous recevez plusieurs propositions pour assurer votre enfant. En effet, ce dernier peut provoquer un accident ou en être la victime, à l'école, sur le trajet, à la maison, pendant les vacances.

Les assurances scolaires présentées par les associations de parents d'élèves et les assurances personnelles souscrites auprès de votre assureur répondent aux mêmes besoins : elles couvrent les risques subis ou provoqués par votre enfant au cours de ses activités scolaires et parfois extra-scolaires.

Quelles sont les garanties proposées par l'assurance scolaire ?

Si votre enfant est blessé, l'assurance scolaire ou personnelle prévoit :

- le versement d'un capital en cas d'invalidité permanente totale ou partielle. Ce capital est versé qu'il y ait ou non un responsable de l'accident. En cas de décès, un capital est versé et permet ainsi de faire face aux frais funéraires.

- le remboursement, en complément des régimes sociaux, des frais de soins : médecine, pharmacie, chirurgie, hospitalisation et en général, des frais de prothèses dentaires et auditives, de lunettes ainsi que des frais de transport du blessé, dans la limite d'un plafond prévu au contrat d'assurance.

Si votre enfant provoque un accident :

s'il casse un carreau, s'il blesse un camarade... L'assurance scolaire comme l'assurance personnelle garantit votre responsabilité, c'est-à-dire qu'elle indemnise les dommages causés à autrui par votre enfant.

Comment souscrire une assurance personnelle pour votre enfant scolarisé ?

Si vous souscrivez une assurance personnelle pour votre enfant scolarisé, vous devez bien vérifier que cette assurance couvre les accidents qu'il subit et ceux qu'il provoque.

Ainsi la responsabilité civile du chef de famille assurera votre enfant pour les accidents qu'il peut causer, et la garantie individuelle contre les accidents le couvrira pour les accidents dont il peut être victime.

Cette première garantie est en général incluse dans votre contrat d'assurance "multirisques habitation". La seconde peut être couverte par une assurance "individuelle accidents".

Attention : Si votre enfant se déplace sur "deux roues" (cyclomoteur, vélomoteur ou motocyclette) vous êtes obligé de souscrire une assurance spéciale garantissant la responsabilité civile de votre enfant pour les dommages causés à autrui.



Bon à savoir :

Vous avez souscrit une assurance scolaire et une assurance personnelle ; les garanties sont-elles cumulables ?

Oui, si votre enfant est victime d'un accident : en principe, les garanties en cas d'invalidité ou de décès se cumulent. Vous recevrez les capitaux prévus par les deux assurances.

Non, si votre enfant provoque un accident : en effet, l'assurance scolaire et l'assurance multirisques habitation comprennent chacune une garantie de responsabilité civile. La victime ne peut percevoir à ce titre, d'indemnité supérieure au préjudice réel.

Informations locales

❑ Que faire en cas d'accident ?

Si votre enfant est victime d'un accident :

- Recueillez le maximum d'informations sur les circonstances de l'accident.
- Faites établir par le médecin un certificat médical détaillé précisant la nature des blessures et l'évolution prévisible.
- Déclarez l'accident dans les cinq jours (en précisant les circonstances et en joignant un certificat médical).
 - . à l'établissement scolaire et à l'organisation auprès de laquelle vous avez souscrit l'assurance scolaire.
 - . à votre assureur personnel si vous avez souscrit une assurance individuelle accident.
 - . s'il y a un responsable de l'accident, à votre assureur de responsabilité civile dans la mesure où votre contrat comporte une garantie "défense et recours" ou "protection juridique".
- Conservez les décomptes et remboursements de la sécurité sociale et éventuellement de votre mutuelle.

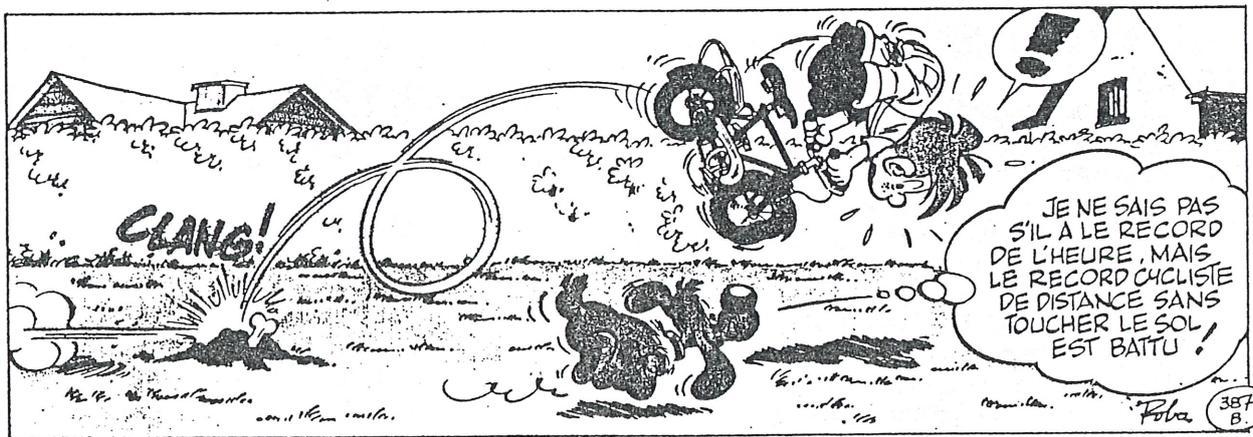
Quand votre enfant sera guéri ou lorsque son état sera considéré comme consolidé et que les médecins auront fixé définitivement son taux d'invalidité, vous percevrez alors la prestation prévue par votre assurance individuelle contre les accidents, scolaire ou personnelle.

❑ Si votre enfant est à l'origine d'un accident :

Si vous avez souscrit une assurance scolaire et une assurance responsabilité civile vous devez en informer chaque assureur par lettre recommandée dans un délai de cinq jours, quelle que soit votre opinion sur la responsabilité de votre enfant.

Vous gardez dans ce cas la possibilité de choisir entre les assureurs celui qui indemniserà la victime.

J. Guiter



Conseil d'école du 5 novembre 1991

En présence de M. le Maire, de Mme Pommier, adjointe au maire, de M. Jouet, DDEN, le conseil d'école s'est réuni à l'école, à 18 heures, le mardi 5 novembre.

☐ Travaux réalisés

La séance a commencé par la visite des travaux exécutés récemment :

- Pose de trois éclairages de tableau dans les classes et d'étagères dans le bureau.
- Plafond de la salle annexe de la maternelle et finitions de la salle de douche.
- Peinture des boiseries dans deux classes
- Installation d'une hotte aspirante réglementaire à la cuisine.

M. le Maire profite de cette visite pour présenter les plans du nouvel aménagement de la partie "restauration" de l'école avec un agrandissement et un réaménagement de la cuisine. Ensuite, les différents points de l'ordre du jour sont abordés.

☐ Travaux à effectuer

- Transformation de la salle annexe de la maternelle en salle de sieste afin de libérer la salle de jeux l'après-midi pour la moyenne section de la maternelle et la classe de M. Schaeffer.

Le maire demande aux enseignants concernés de préciser leur conception de cet aménagement (sol, mur, isolation, chauffage, placards...).

- Repeindre ou tapisser la classe maternelle et la salle de jeux annexe.
- Mettre des arrêts de portes aux portes extérieures de la classe maternelle et de la salle de jeux.
- Revoir la clôture du terrain de la maternelle (côté Foyer rural).
- Prévoir un meuble pour la classe maternelle.
- Réparer un madrier des jeux de cour (maternelle).
- Prévoir un préau (ou un auvent) du côté de la classe maternelle.

☐ Horaires de l'école

8h50 - 12 h / 13h 30 - 17 h
Le samedi : 8h50 - 12 h

☐ Horaires de la garderie

7h30 - 8h50 / 17h - 19h.

☐ Règlement de l'école

le conseil d'école donne un avis favorable

☐ Effectifs de l'école

Classe maternelle (Mmes Burel et Raugel) : 19
(PS=9, MS=10 + 6 en attente)

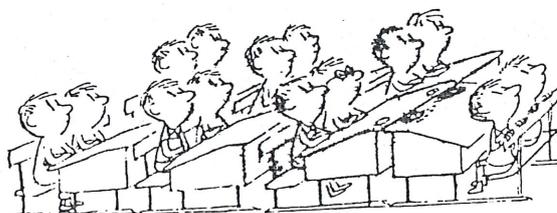
Classe de M. Schaeffer : 26 (GS=18, CP=8)

Classe de Mme Mimaud : 23 (CE1=11, CP=12)

Pour ces deux classes, la répartition a été faite avec l'accord des parents et des enseignants.

Classe de Mme Castillon : 22 (CE2=16, CM1=6)

Classe de M. Guiter : 23 (CM1=5, CM2=18)



☐ Achat de livres neufs

Classe de Mme Castillon : livres de français CE-CM et livres de mathématiques CM.

Classe de M. Guiter : livres de grammaire CM.

Autres classes : les séries ont été complétées.

☐ ASEM (classe de M. Schaeffer)

Mme Audoux ne travaillant pas certains samedis "fériés" pour les enfants, elle ira 2 heures tous les

Informations locales

15 jours dans la classe de M. Schaeffer (18 élèves de grande section de maternelle)

❑ Projet d'école

Notre projet d'école sur la lecture de "textes diversifiés" a été accepté. Une subvention de 3000F a été accordée (achat de documents, de BT, de tests ; heures de soutien aux élèves en difficulté...).

Le conseil d'école confirme son avis favorable au projet.

❑ Les cycles à l'école

Après une explication détaillée de cette réforme, M. Guiter précise qu'elle ne pourra se mettre en place au premier janvier.

Il faut d'abord choisir les options pédagogiques de l'école et ensuite prévoir des tests permettant d'évaluer les élèves. L'école de Bussac a choisi de travailler sur la musique, un effort collectif étant produit par toute la circonscription en toutes matières.

❑ Evaluation au CE2

Les parents concernés ont été informés des résultats le 19 octobre.

❑ La 27ème heure et le report des cours du samedi au mercredi

M. Guiter présente les différentes possibilités. Le conseil d'école donne un avis favorable à un nouveau sondage sur la commune. Il pourrait être effectué avec le collège Agrippa d'Aubigné et les autres écoles du secteur de ce collège.

❑ CATE

Le conseil d'école donne un avis favorable. M. Guiter ayant été contacté par la Jeunesse et les sports, une réunion devant avoir lieu le 13 novembre à Rochefort, il en sera question au prochain conseil d'école.

❑ Banque alimentaire

Une collecte aura lieu à l'école le 30 novembre

❑ Piscine

Un courrier sera adressé à la mairie de Saintes en janvier 92. Les enseignants aimeraient bien que leurs responsabilités soient précisées en ce domaine.

❑ Vie de l'école

- Compétitions USEP : réunion le 15 novembre
- Dentistes : une visite est prévue pour les CP et les CM2
- Anglais : Les CM2 ont une heure de cours le mardi de 11 à 12 h

❑ Budget de l'école pour 1992

Tous les livres n'ayant pas été changés, la subvention municipale de 14 000 F semble indispensable (au minimum) pour 1992.

❑ Fête de l'école 1991

Recettes : 11 821 F, Dépenses : 2 789 F, Reste : 9075 F
 Principales dépenses : 1 657 F + 2 800 F
 Assurance complémentaire : 280,66 F
 Magnétoscope : 3 300 F

❑ Les commissions

Commission restauration scolaire : Mme Brethes, Mme Vernet.
 Commission "grosses dépenses" : Mme Brethes, Mme F. Durand, M. Belon, Mme Grémillon.

❑ Echange scolaire

M. Guiter indique qu'il a été contacté par une enseignante d'Oron la ville (ville jumelée avec Bussac) pour un échange scolaire

La législation française ne prévoit ces échanges que dans le cas d'appariements d'établissements.

M. Guiter va demander des renseignements à l'Education nationale.

Inscriptions scolaires pour la rentrée de Septembre 1992

Les familles ayant des enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1989 - 1988 - 1987 sont invitées à les faire inscrire à l'école avant les vacances de Printemps.

Il en sera de même pour l'inscription de nouveaux élèves en cycle élémentaire, c'est-à-dire, pour ceux nés en 1986 et avant.

Les parents seront reçus à l'école ; le soir après 17 heures, le samedi à midi et sur rendez-vous en téléphonant à l'école au 46.93.68.81.

Le directeur, J. Guiter

Scolarisation extérieure à la commune

L'inscription dans une autre école que celle du lieu de résidence, quand les conditions d'accueil y sont suffisantes, suppose l'accord du maire de la commune de résidence.

En raison des efforts engagés par la Commune depuis de nombreuses années, afin d'assurer l'accueil des enfants dans les meilleures conditions, de la charge résultant de la scolarisation extérieure d'enfants de la commune, je ne saurais exprimer un avis favorable sur une demande de scolarisation extérieure.

Le maire, G. Chapuis

Elections au Conseil d'école

Le samedi 19 octobre, de 8h à 12h, à l'école, se sont déroulées les élections au comité de parents.

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

Parents élus pour 1991-92

Titulaires

Marie-Claude Allinand
Anick Belon
Dominique Brethes
Martine Grémillon
Anne Vernet

Suppléants

Jocelyne Couteau
Françoise Durand
Marie-Christine Durand
Jean-François Gonnin

Résultats du sondage sur le report des cours

Ecole de Bussac

80 réponses pour 81 familles

Pour le report des cours du samedi matin au mercredi matin : 42

Contre le report des cours du samedi matin au mercredi matin : 38

Collège Agrippa d'Aubigné

Pour le report : 376 (60 %)

Contre le report : 203

Ces résultats traduisent une tendance inéluctable. Dans l'intérêt des élèves ?

On peut s'interroger...

J. Guiter

Bussac à Radio-France La Rochelle

50 000 F pour un projet

Bussac a participé à un jeu radiophonique organisé par Radio-France La Rochelle avec comme partenaire la poste.

Pendant une semaine (du 7 au 12 octobre) et tous les jours de 11h15 à 11h45, une bonne demi-douzaine de Bussacais, se sont réunis chez Christian Menaud à qui revient l'initiative de notre participation.

Devant un téléphone, la radio, et un bon café offert par la maison, nous nous sommes efforcés de confondre l'adversaire (Mireuil, quartier de La Rochelle).

Projet présenté par Mireuil : créer des activités sportives et de loisirs.

Projet présenté par Bussac : isolation phonique et thermique de la salle municipale.

Les 50 000 F en jeu seront gagnés par l'équipe finaliste (à l'échelle du département), mais il fallait déjà gagner la manche contre Mireuil.

□ Déroulement du jeu

Chaque jour, les deux communes racontent à leur adversaire une anecdote qui leur est propre et ensuite, posent une question pour laquelle trois réponses sont proposées. Une seule est exacte, elle donne dix points au répondant.

D'autre part, on peut faire gagner un point supplémentaire à son équipe favorite en appelant par téléphone Radio-France La Rochelle, pendant la durée du jeu, soit une demi-heure chaque jour.

L'appel téléphonique permet également de participer au tirage au sort qui a lieu en fin de semaine et qui donne droit à un panier garni alimenté par les commerçants des deux communes concurrentes (pour Bussac, l'épicerie Menaud).

□ Résultats Bussac

Lundi 7/10/91

Mireuil nous parle de matériel sportif et de loisir proposé aux enfants du quartier.

Question : combien de personnes sont inscrites à ce jour "loisir pour ceux qui restent" ? 52- 55- 70

Interlocuteur Bussac : Marie-Claude Allinand répond 70 --> 0 pour Bussac

Vote téléphonique --> 35 points

TOTAL 35 points

□ Résultats Mireuil

Michel Brethes leur parle de la salle des fêtes

Question : quel événement a eu lieu pour l'inauguration de la salle municipale ? Présence politique de M. Chaban-Delmas, cavalcade Bussac-Saintes-Ecurat-St-Savinien, course d'ânes autour de la salle des fêtes.

Mireuil répond course d'ânes --> 0 point

Vote tél. --> 28 points

TOTAL 28 points



Informations locales

Mardi 8/10/91

Une mère de famille nous commente la construction de Mireuil.

Question : date de l'inauguration du clocher de l'église St-Paul ? 25/6/88-25/6/89-25/12/89

Interlocuteur Bussac : Marie-Jo Chapuis répond 25/6/89 --> 10 points

Vote téléphonique --> 29 points

TOTAL 74 points

Mercredi 9/10/91

Question : quand a eu lieu la première compétition mondiale d'haltérophilie ? 28/3/1891-28/3/1910-23/3/1924

Interlocuteur Bussac : Christian Menaud répond 28/3/1891 --> 10 points

Vote téléphonique --> 23 points

TOTAL 107 points

Jeudi 10/10/91

Des enfants de Mireuil nous parlent de leurs activités.

Question : combien d'associations affiliées au "collectif des associations et groupement d'intérêt" à Mireuil ? 20-26-30

Bussac : Claude Vrillon répond 26 --> 0 point

Vote téléphonique --> 30 points

TOTAL 137 points

Vendredi 11/10/91

Question : nom du premier bâtiment construit à Mireuil ? Lincoln, St-Exupéry ou Maupassant

Interlocuteur Bussac : Louis Favre-Bonté répond St-Exupéry --> 10 points

Vote téléphonique --> 44 points

TOTAL 191 points

Jean Vieuille ancien passeur raconte.

Question : en quelle année le bac de la Grand-porte a-t-il été supprimé ? 1970-1971-1972

Mireuil répond : 1970 --> 0 point

Vote tél. --> 31 points

TOTAL 59 points

Bernard Dumaine parle de son métier (facteur).

Question : quand a eu lieu la première tournée motorisée de la poste à Bussac ? 2/9/72-2/7/73-2/1/74

Réponse Mireuil : 2/9/72 --> 10 points

Vote tél. --> 31 points

TOTAL 90 points

Marie-Christine Pommier parle du séjour du peintre Courbet à Port-Berteau.

Question : où se trouve le tableau du peintre intitulé "le retour de la conférence" ? musée de Pragues-Château de Bussac-n'existe plus

Réponse Mireuil : Château de bussac --> 0 point

Vote tél. --> 24 points

TOTAL 114 points

Guy Chapuis présente notre commune

Question : quelle est la densité de population à Bussac ? 50-100-150 habitants/km²

Réponse Mireuil : 50 --> 0 point

Vote tél. --> 15 points

TOTAL 129 points

On a gagné la première sélection !

Le panier garni a été gagné par Josiane Hubert habitante de l'île de Ré qui soutenait Bussac parce qu'elle trouvait ce nom très joli...

Foyer rural de Bussac

Assemblée générale du 26 octobre 1991

Membres présents : 23

A - Rapport moral par le président, J. Clinckemaillié

En préalable, J. Clinckemaillié expose l'erreur de date annoncée dans le papier distribué sur la commune du 26 octobre, alors qu'avait été primitivement retenue et annoncée dans Bussac-info la date du 25 octobre. Cette modification est probablement une des raisons du faible nombre de participants.

"Nous voici au terme d'une saison, à nous d'en faire la conclusion et le bilan. Malgré un effectif réduit, le Conseil d'administration (composé normalement de 19 membres dont 4 membres de droit, était réduit cette année à 13 personnes avec 3 membres de droit puisqu'il n'y a plus de représentant des agriculteurs et que lors de la dernière assemblée générale il n'y a pas eu suffisamment de candidatures pour compléter le bureau) a essayé d'apporter son soutien aux sections et, dans la mesure du possible, de résoudre les problèmes abordés.

Bien sûr, cette année les activités propres au conseil d'administration ont été réduites pour les raisons précédemment exposées, mais, si l'on reprend les statuts, est-ce bien son rôle ?

Je pense que le Conseil d'administration est prévu pour jouer l'élément moteur, aider les sections et les réunir si possible. Ce n'est pas vraiment au Conseil d'administration de lancer les activités, il est là pour aider. Cette action est plus du domaine des sections qui regroupent mieux les gens que nous.

D'autre part, ceci ne s'adresse pas aux personnes ici présentes, lorsqu'au cours d'une année on reçoit sans cesse des critiques et notamment de la part de personnes que l'on voit rarement aux activités du Foyer rural, la motivation s'essouffle.

Au sujet des aménagements, il reste à faire et, malgré les efforts accomplis, il restera toujours à améliorer. Mais je constate que, cette année

encore, beaucoup de travaux ont été réalisés : éclairage des terrains de football et du terrain de boules (ce n'est pas une mince affaire et je crois que là, la municipalité a joué son rôle), dallage devant les vestiaires football et devant l'entrée de la cuisine et du hall (nette amélioration de l'accès au Foyer rural et de son fonctionnement). Tout ceci grâce à la municipalité et aux employés communaux.

En conclusion, je reste confiant quant à l'avenir et le développement du Foyer rural avec toutes les sections actuelles et, pourquoi pas, de nouvelles. Je n'oublie pas que toutes ces activités se déroulent grâce à des bénévoles. Mais n'est-ce pas là le but du Foyer rural pour permettre aux bussacais, nouveaux et anciens, de se rencontrer, de mieux se connaître, pour que Bussac soit une commune animée ?

Le Foyer rural doit apporter la vie à la commune"

Questions sur le rapport moral

Néant

Vote du rapport moral

Votants 21

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

B - Rapport d'activité 1990-1991 par la secrétaire, M.J. Chapuis

Depuis l'assemblée générale du 20 octobre 1990

a- Le Conseil d'administration s'est réuni 9 fois

- le 26/10/90, élection du bureau

- le 30/11/90, avec les responsables des sections, calendrier des manifestations

- le 07/12/90, préparation de l'arbre de Noël

- le 04/01/91, préparation de la matinée récréative du 13 janvier

- le 01/02/91, étude du budget. Le vote en était reporté (quorum non atteint)

- le 08/03/91, vote du budget

- le 07/06/91, avec les responsables des sections,

Foyer rural

préparation de la Ronde de Saintonge

- le 16/07/91, idem

- le 06/09/91, préparation de cette assemblée générale

b- Le bureau s'est réuni 10 fois

Sauf exception, le premier vendredi de chaque mois, pour régler les affaires courantes et préparer les séances du Conseil d'administration.

c- Des commissions ont été créées

. Pour la préparation de la matinée du 13 janvier

. Pour l'achat des jouets et la préparation de l'arbre de Noël

d- Manifestations

Le Conseil d'administration avait décidé de laisser à l'initiative des sections l'organisation des animations.

Celles-ci ont été, comme à l'accoutumé, nombreuses et variées (tournois sportifs- repas, raclette, fromage, fruits de mer... méchoui...).

Le point fort a été la réception des Oronnais pour

le dixième anniversaire du jumelage Oron-Bussac.

Cependant, trois manifestations sont restées à la charge du Conseil d'administration :

. L'arbre de Noël des enfants de l'école le 23 décembre

. La matinée récréative des retraités le 13 janvier

. la Ronde de Saintonge le 21 juillet

Si la matinée des retraités n'a pas obtenu le succès que nous espérons, en revanche, l'arbre de Noël - goûter des enfants a donné toute satisfaction aux organisateurs et aux bénéficiaires et la formule reste reconduite cette année.

Quant à la Ronde de Saintonge, sa réussite et l'ambiance dans laquelle elle s'est déroulée nous a permis de retrouver confiance dans l'action du Foyer rural.

Vote du rapport d'activité

Votants : 21

Le rapport est adopté à l'unanimité.

C - RAPPORT FINANCIER

En l'absence du trésorier A. Emerit, il est présenté par J. Dupas

Exercice 1990/1991

Activités organisées par le Conseil d'administration 1990/1991

	Dépenses en F	Recettes en F	Observations
Arbre de Noël	1 991.75	1 566.00	Arbre de Noël 91/92
Ronde de Saintonge	432.10	7 493.40	jouets non payés
Contrats bleus	10 770.00	12 000.00	
Fonctionnement	27 561.20	53 645.00	
Subvention municipale		17 230.00	
Boissons 90/91	16 603.82	17 167.89	

Bilan de l'exercice 1990/1991

Recettes de l'année en F	152 231.23
Solde 1989/1990	11 494.93
Total recettes	163 726.16

Total dépenses 145 575.47

Soit un solde au 30/10/1991 de 18 150.69 F

Exercice 1990/1991

Bilan financier des sections

Sections	Dépenses	Recettes	En caisse
Football	31 831.75	29 439.45	2 915.95
Bibliothèque	957.34		306.45
Gymnastique	2 432.15	2 551.00	438.25
Musculation	50.00		
Jumelage	49 305.75	32 685.50	495.55
Kabara	350.00	400.00	509.00
Tennis	1 102.00	1 102.00	428.75
Tennis de table	4 145.00	2 214.00	
Labo - photo			

Foyer rural

❑ Remarques :

Contrats bleus : Les comptes ont été arrêtés à la date de l'A.G. Dans la rubrique "contrats bleus" ou "CATE", des factures non encore reçues font apparaître une différence entre les colonnes dépenses et recettes. Depuis cette date: les 12 000 F. ont été intégralement dépensés dans le cadre des CATE.

Ronde de saintonge : noter le solde très positif résultant de cette manifestation.

Solde de l'année : Il laisse apparaître un solde positif de 18 000 F. Il ne d'agit pas là d'un bénéfice, mais d'une somme correspondant à des travaux d'aménagement de la cuisine, prévus dans le budget mais non encore réalisés.

❑ Vote du rapport financier

Votants : 23

- Abstentions : 2

- Pour : 21

Le rapport financier est adopté à la majorité.

D - Etat des lieux

Lecture de l'état des lieux fait par M. France Bédochaud, maire adjoint responsable des bâtiments communaux et Mme J. Castillon, vice-présidente du Foyer rural.

Des discussions s'engagent, comme tous les ans, sur les divers problèmes de clés...

E - Activités des sections

❑ Football (J.P. Monget)

Trois équipes actuellement (1 seniors, 1 pupilles à 11, 1 pupilles à 7, 1 débutants)

Le championnat est juste commencé.

Manifestations prévues :

- 2 tournois

- 1 concours de belote le 9 novembre

- 1 autre début 92

- Assemblée générale suivie d'un repas fromage

- Méchoui probablement

M. Chapuis, évoque la réalisation du terrain d'entraînement et la mise en place d'un nouvel éclairage.

M. Monget confirme que les équipements conviennent tout à fait bien. Un projecteur mal orienté cependant est à l'origine de phénomènes d'éblouissement des automobilistes venant de Saintes. Appel doit être fait à l'entreprise concernée pour régler ce problème.

❑ Bibliothèque (M.C. Pommier)

150 adhérents dont environ 50 adultes

2300 livres en fonds propre

La BCP en prête environ 450 tous les 3 mois

Modification des horaires d'ouverture :

- plus de permanence le mercredi après-midi

- ouverture le jeudi de 14 à 17 h 30 (scolaires 14 à 17 h plus particulièrement)

- vendredi matin de 9 à 12 pour une nouvelle activité : bébés lecteurs. Cet essai, conduit par Mme Christine Valax paraît concluant.

Précisions sur les bébés lecteurs (M. Antonin)

Participent actuellement 7 mamans et 7 enfants.

Les enfants jouent, se font raconter des histoires et écoutent de la musique.

Les mamans peuvent aussi choisir des livres et donner des idées.

Pour participer à cette activité, il suffit que la personne qui vient avec l'enfant prenne une carte de Foyer rural.

Il est demandé une clé du Foyer rural pour utiliser les WC et mettre le chauffage.

Les participants apportent des jouets. Si, dans des familles, il existe des jouets qui ne servent plus, ils seraient les bienvenus, mais il existe des problèmes de rangement.

❑ Gymnastique (J. Costes)

La section fonctionne dans la salle de tennis de table.

31 personnes participent.

Cours : deux fois par semaine (mardi soir et samedi après-midi).

Une autre personne va faire un stage d'animatrice (puisque V. Emerit ne fait plus cette année l'animation des enfants pendant les heures scolaires)

Autres activités :

- un repas fruits de mer a eu lieu en début

Foyer rural

d'année, avec succès.

- 1 ou 2 marches sont prévues d'ici la fin de l'année.

□ Musculation (J.P. Clerfeuille)

21 participants dont 8 femmes.

La moitié des cartes viennent de personnes extérieures à la commune

Un maximum de permanences a pu être tenu cette année (lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi matin).

Pour 91, ce sera plus difficile, J.P. Clerfeuille se retrouvant seul pour pouvoir organiser les permanences en fonction de ses obligations professionnelles. Il envisage de les réduire à deux par semaines.

La course pédestre n'a pas été organisée, le budget nécessaire de 5000 F n'ayant pas été trouvé.

Les questions concernent l'abandon de la course pédestre.

□ Jumelage (J. Castillon)

Semaine suisse : 23 familles ont reçu les 46 oronnais venus en juillet pour une semaine sans problème. L'ambiance a été bonne. C'était aussi l'occasion de remarquer que les gens sont là quand on a réellement besoin d'eux.

Plus de 100 bussacais étaient là en début de vacances. Ils ont participé à des excursions, repas en commun, visites.

A signaler que des Bussacais sont actuellement à Oron.

Manifestations 1991 :

- . Loto (pas de bénéfice)
- . Soirée raclette
- . Préparation de la "semaine suisse"

Pour 1991/1992 :

- . Soirée choucroute le 16 novembre, avec animation.
- . Mars 92 : soirée raclette

Il est rappelé que ces soirées sont ouvertes à tous.

□ Kabara (J.I. Pommier)

La section a été en fait mise en sommeil pour deux raisons :

- Baisse du nombre de participants à Bussac
- Et surtout situation politique très troublée au Mali et en particulier à Tombouctou. Kabara est devenu totalement inaccessible et toute aide de notre part est actuellement impossible.

Un rappel de "l'historique" de la section "Bussac-Kabara", et des activités est fait pour les personnes présentes pour la première fois.

□ Tennis (M. Gauduchon)

Mickaël Vincendeau a assuré la transition pour 1991, un bureau sera constitué pour 1992.

Objectifs 1992

- . Représenter le Foyer rural pour le championnat de printemps
- . Faire venir un peu plus de jeunes et de moins jeunes sur les courts de tennis
- . Envisager une équipe féminine

Activités 91

- . Bons résultats de l'équipe au championnat de printemps
- . Tournoi interne : manque de participants

□ Tennis de table (P. Pimienta)

La section existe depuis 10 ans.

Elle a effectivement quelques difficultés financières (la Fédération absorbe 4000 F en comptant les licences). Ces licences sont remboursées par les joueurs.

Cependant, si l'on veut faire de la compétition, c'est à ce prix.

Pour le bilan sportif, se référer à Bussac-info.

La section a perdu deux joueurs expérimentés, elle en a regagné un, Benoît Clinckemaillié.

L'école, pour les jeunes, fonctionne le mercredi.

Sont envisagés deux tournois internes pour les jeunes.

La section a vendu environ 15 cartes de Foyer rural, ce qui correspond à peu près à l'effectif de la section.

Foyer rural

Le bureau a été renouvelé :

- . Président : A. Laborie
- . Secrétaire : R. Monget
- . trésorier : P. Pimienta

□ Boules (Joseph Castillon)

La section comprend 42 licenciés

Faible participation cette année aux concours officiels. Elle a cependant obtenu d'assez bon résultats au championnat de ligue.

L'école de pétanque a fonctionné tous les mercredis et a concerné 20 jeunes (à signaler les problèmes de chevauchement avec d'autres activités, en particulier football).

Projets :

- . Concours tête à tête le 27 octobre
- . repas des licenciés
- . Loto le 23 novembre

Un problème : celui du local pour organiser les concours. Cependant, lors de l'assemblée générale de la section, un accord a été trouvé avec la municipalité pour participer à l'érection de ce local. Un plan a été ébauché.

La qualité du nouveau terrain (matériau, éclairage) est reconnue.

L'école de pétanque reprendra en mars.

□ Informatique (J. Guiter)

1991

Les scolaires ont été encadrés par S. Barenco et J.P. Pelletreau, le mardi, une semaine sur deux. 117 élèves ont pu se partager 20 heures d'informatique par semaine.

Les adultes (6 personnes) ont été encadrés par J.P. Pelletreau et Ch. Gaillard le samedi.

Achats réalisés : un moniteur d'occasion

Pour 92 :

Scolaires : les animateurs seront M. Gerbeau et J.P. Pelletreau. Ils assureront 17 h 30 d'informatique par semaine.

Adultes : le groupe sera animé par J.P. Pelletreau le samedi après-midi à partir de 14 h.

Le souhait du groupe : l'acquisition d'un nouvel ordinateur plus performant.

J. Clinckemaillié dit que cet achat ne pourrait se faire qu'en fonction des subventions du CATE

Il demande par ailleurs que la composition des bureaux des sections soit adressée au futur président du Foyer rural.

E - Intervention du président d'honneur, Guy Chapuis, maire de Bussac

Citant les sections les unes après les autres, M. le Maire constate, dans l'ensemble, leur bon fonctionnement, relevant plus particulièrement l'initiative "bébés lecteurs" de la bibliothèque et la constitution d'un nouveau bureau pour le tennis.

Il met l'accent sur les équipements réalisés par la commune, en particulier éclairage des terrains de football et boules. La remise en état (carrelage) des vestiaires, subordonnée à la réalisation des aménagements extérieurs devrait être réalisée aussi tôt que possible. Il renouvelle aussi la proposition faite aux sections boules et football qui leur permettrait de bénéficier d'un local sans trop grever le budget de la commune : réalisation de la carcasse du bâtiment par la municipalité, la section réalisant l'aménagement intérieur.

En ce qui concerne l'état des lieux, il constate que l'entretien, jusqu'à maintenant satisfaisant, semble commencer à pêcher un peu. Il rappelle les possibilités qu'ont les associations, dont le Foyer rural, de bénéficier des moyens mis à leurs disposition au travers d'actions gouvernementales tels les Contrats emploi solidarité. Ceci permettrait au Foyer rural de trouver des possibilités de compléter son encadrement et de résoudre les problèmes de personnel pour l'entretien.

Rapport financier : si la situation financière est saine, il constate une tendance à un fonctionnement de plus en plus autonome des sections. Il exprime sa crainte de voir évoluer cette tendance vers une perte de l'esprit de solidarité (en partie financière) entre les sections.

Rapport d'activité : il note la fréquence des réunions, signe de bonne santé ainsi que les points forts de la saison : célébration du dixième anniversaire du Jumelage et succès de la Ronde de Saintonge.

Foyer rural

Dans le rapport moral du président, il note le contraste entre l'essoufflement de la motivation et la confiance en l'avenir évoqués par le président.

Il en retient la confiance en l'avenir et remercie les bénévoles qui sont la vie du Foyer rural.

F- Carte 1992/1993

- Saison 1991/1992

Le prix de la carte est :

- . Adulte 55 F
- . Enfant 35 F (jusqu'à 16 ans)

- Saison 1992/1993

Le Conseil d'administration propose

- . Adulte 60 F
- . Enfant 35 F

Vote :

La proposition est adoptée à l'unanimité

G - Renouvellement du bureau

Sortants :

- Marie-Claude Allinand
- Martine Antonin
- Janine Castillon
- Marie-Jo Chapuis

- André Emerit
- Jean-Paul Lajoie
- Bernadette Vincendeau

Candidats

- Marie-Claude Allinand
- Martine Antonin
- Janine Castillon
- Marie-Jo Chapuis
- André Emerit
- Jacques Gauduchon
- Jean-Paul Lajoie

Il est proposé de procéder, en raison du petit nombre de candidats à une élection à main levée.

Une objection est exprimée, le vote a donc lieu à bulletin secret.

Votants : 22

Obtiennent :

- Marie-Claude Allinand : 21 voix, élue
- Martine Antonin : 22 voix, élue
- Janine Castillon : 22 voix, élue
- Marie-Jo Chapuis : 21 voix, élue
- André Emerit : 22 voix, élu
- Jacques Gauduchon : 22 voix, élu
- Jean-Paul Lajoie : 22 voix, élu

Election du bureau : vendredi 15 novembre à 21 h

Le secrétaire de séance, J.L. Pommier

Election du bureau 91/92

Président J. Clinckemaillié

Vice/président J. Castillon

Secrétaire M-J. Chapuis

Secrétaire adjoint J-P Lajoie

Trésorier A. Emerit

Trésorière adjointe J. Dupas

Commissaires J. Gauduchon, M. Antonin

Chorale

... "Le chant ouvre le coeur et calme l'esprit" ...

Nous avons eu à coeur de mettre en place un court programme afin de pouvoir vous y inviter rapidement, pour nous soutenir, et ou, nous rejoindre, si vos motivations sont réelles.

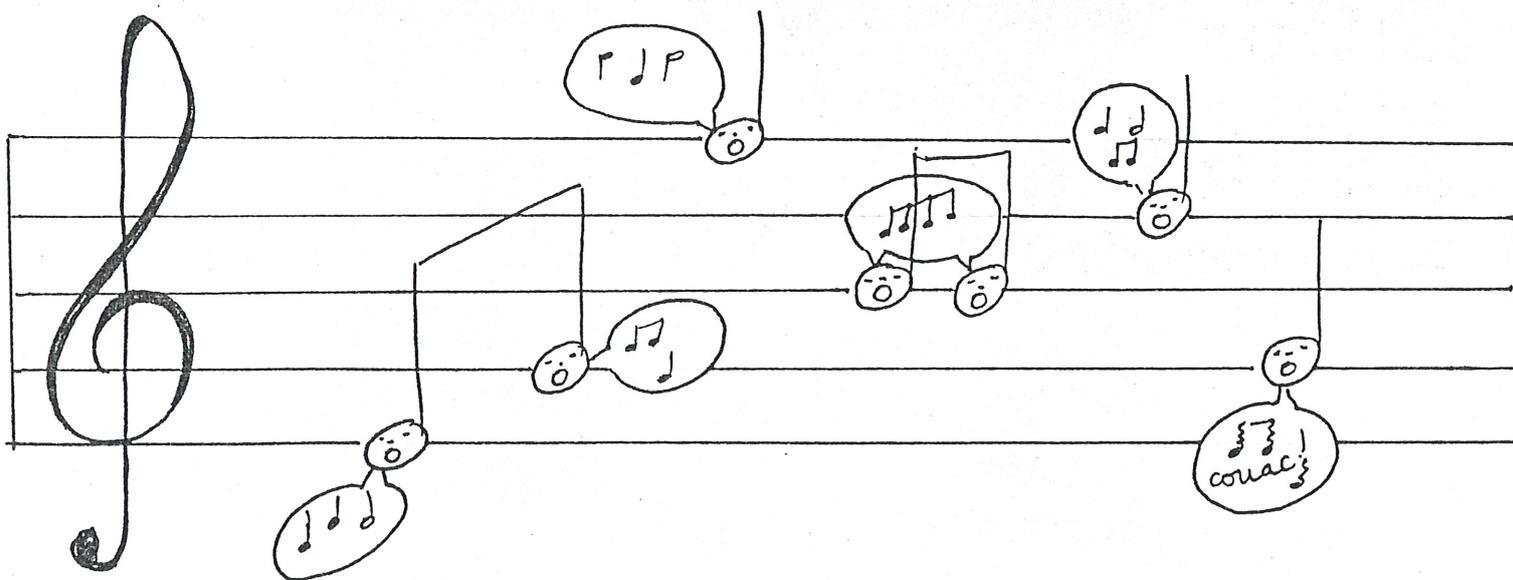
Technique vocale et travail par pupitre en mémorisation donc, pas besoin de lire la musique.

Outre les bienfaits et la joie d'une activité en commun la mémoire, l'attention, la concentration, l'audition intérieur sont éveillés.

Alors ? En janvier nous commençons un nouveau programme et espérons avoir assez de ténors pour chanter le cantique de Jean Racine mis en musique par FAURE.

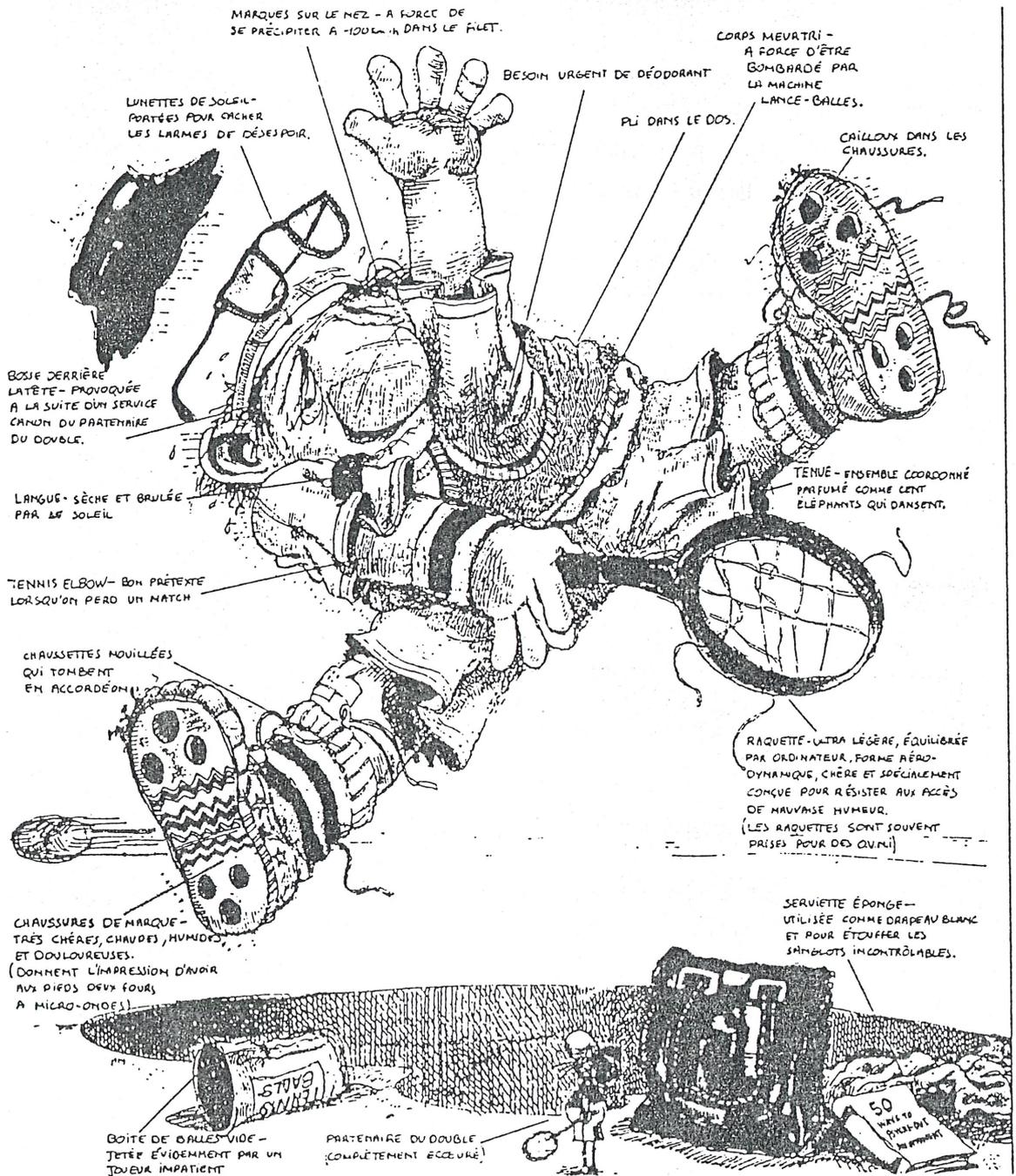
A bientôt, Michèle Olivier DULAT

Pour de plus amples renseignements tél : 46.74.24.55



TENNIS

LE JOUEUR DE TENNIS



□ La section tennis vous informe de la composition de son bureau pour la saison 91-92.

Président : Jacques Gauduchon tél : 46.93.54.10

Correspondant : Michaël Vincendeau tél : 46.74.64.73.

Trésorier : Bernard Mignon tél : 46.93.76.60

Responsable sportif : Luc Batby tél : 46.74.40.45

Foyer rural

□ Rappel

Les courts sont ouverts à tous les membres du foyer rural titulaires de la carte d'adhérent 91-92

(Tarif adulte : 55 F, tarif enfant : 35 F),

celle-ci doit être accrochée au panneau, réservé à cet effet.

□ Licence FFT

C'est la carte d'identité sportive du licencié, elle est l'unique moyen de répertorier les joueurs au niveau national. Pour vous la procurer adressez-vous à l'un des membres du bureau.

(Tarif adulte : 87 F, tarif jeune : 48 F).

Si touchés par le virus du tennis, vous désirez participer à l'avenir de la section, la venue de nouveaux joueurs, ou joueuses nous permettra de renforcer, de soutenir l'équipe actuelle, qui, créée en 1989, évoluera en 92 en 3ème division masculine, grâce aux très bons résultats obtenus cette saison.

Nous pourrions avec votre participation organiser des tournois dès les beaux jours.

A bientôt, J. Gauduchon

Section gymnastique volontaire

Samedi 5 octobre, la section gymnastique volontaire du Foyer rural, organisait un repas fruits de mer dans la salle municipale.

Cette manifestation s'est déroulée dans une bonne ambiance et a connu un vif succès, tant par le nombre de participants, que par le dynamisme de l'animation.

Ce succès, nous le devons à l'efficacité des membres de la section qui ont préparé cette soirée activement, à la participation de la maison Chabot qui a fourni les fruits de mer prêts à être dégustés.

Nous fûmes aussi largement aidées par des bénévoles dans la rude tâche qui consiste à ouvrir les huîtres pour 145 personnes. Merci à tous.

Nous vous informons que la section gymnastique volontaire a repris les cours depuis le 14 septembre, le mardi de 18h30 à 19h30, le samedi de 14h30 à 15h30.

Nous vous y attendons nombreuses.

NOUVELLES DU TENNIS DE TABLE

Résultats du tournoi interne en date du 30 novembre

- ❑ **Tableau filles**
1ère MAILLET Audrey
2ème COLINET Stéphanie.
Autres participantes : SIMONNET Delphine, GUINTARD Christelle
- ❑ **Tableau jeunes**
1er VILPASTEUR Sébastien (Les Gonds)
2ème MIGNON Cyril
3ème PATROUILLAULT Olivier
4ème COUMAILLAUD David (Les Gonds)
- ❑ **Tableau adultes**
1er CLINCKEMAILLE Benoit
2ème VEZIN Yannick
3ème MONGET Didier
4ème LABORIE Alain

Bonne ambiance sportive et amicale, avec la participation de 32 joueurs dont 4 filles.

Nous remercions les joueurs des Gonds qui sont venus se joindre à nous dans ce tournoi "interne".

Merci également à nos sponsors qui nous ont offert des coupes :

- le café-bar de Bussac (Thierry MONGET)
- la municipalité de Bussac
- M. Bricolage-Saintes
- Sportacus-Saintes

Prochain tournoi : au cours du mois d'avril selon toute vraisemblance.

Le point sur les équipes engagées en championnat

❑ **Tournoi cantonal :**

Une équipe 100 % féminine composée de SIMONNET Delphine, MAILLET Audrey et COLINET Stéphanie (rsponsible).

Deux matchs joués, deux défaites : dur apprentissage de la compétition, mais à terme l'expérience leur permettra à toutes de progresser. Et puis, il reste d'autres matchs à jouer.

❑ **Equipe de 2ème division**

à l'issue des matchs-aller, 3 victoires, 3 défaites et un nul : une place de 5ème (sur 8 équipes engagées).

Résultat encourageant pour une équipe qui devrait arriver à se maintenir avec le retour à la compétition de Patrice DELAURIER.

❑ **Equipe de 1ère division**

à la fin de la première partie du championnat, le bilan est de 3 victoires contre 4 défaites. Actuellement, cette équipe se trouve au 5ème rang de sa poule qui comporte 8 équipes.

Si notre équipe veut se maintenir en 1ère division, il lui faudra obtenir au moins une victoire supplémentaire lors des matchs-retour : c'est possible, car les jeunes ont progressé et s'entraînent sérieusement. Et grâce aussi au "come-back" de Benoit CLINCKEMAILLE ainsi qu'à celui, plus tardif, mais tout aussi précieux, de Christophe Monget dont tout le monde salue le retour.